



Séance de : Mercredi 18 juin 2025

**Délibération N°2025 - 23****Vote du Compte Administratif 2024 – Budget Principal**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 18 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité Syndical du 12 mars 2025
2. **Finances** : Présentation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal et Budget Annexe CFME
3. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Principal
4. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Annexe CFME
5. **Administration** : Affectation du bâtiment du PNRM rue E. Deprogès à Fort-de-France
6. **Biodiversité** : Plan de financement de l'Atlas de la Biodiversité communale 2025-2028
7. Plan de financement de la Révision de la Charte 2012 –2027
8. Plan de financement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité - OMB
9. Plan de financement des Réserves au titre de l'année 2025
10. **Grands Projets** : Mise en œuvre du plan de gestion UNESCO 2025-2026
11. Plan de gestion de la démarche Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »
12. Demande de financement « Fonds Vert » pour projet « base de plein air décarbonée » à Vatable
13. **Animation** : Fixation d'un droit d'entrée à la Maison de la Mangrove
14. Demande de subvention de l'Association des Amis du PNRM
15. Convention de mise à disposition des agents du PNRM à l'Association des Amis du PNRM
16. **Point information**  
Délégation de signature du Président du PNRM en matière de marchés publics sur l'année 2024

**Questions Diverses****Membres présents****Pour la CTM** → Mme F. CARIUS - Mr F. ISMAIN.-**Pour les Communes****→ Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE( Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).**→Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM). J-F. BEAUNOL(CAESM).**Membres titulaires absents ayant donné procuration****→Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse - Pointe) à Mr J.-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - Mr C. SAINT CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYMOIS (Robert).**Membres titulaires absents****→CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – N. ACCUS ADAINE Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J.-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.**→Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).**Membres titulaires absentes excusées** :

Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mme M.-J. LAMIN (Saint Joseph) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	23
Procurations	06
Exprimés	29
<b>Vote</b>	
Pour : 28	
Contre : 0	
Abstention : 1	
<b>Date de la convocation</b> :	
10 juin 2025	

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 janvier approuvant les statuts du PNRM,

Vu le décret n°2012-1184 du 23 octobre 2012 portant classement du PNRM et adoptant la charte révisée du PNRM,

Vu l'article L.16-12-12 du code général des collectivités territoriales fixant la date limite du vote du compte administratif et du compte de gestion afférent à l'exercice n-1 au 30 juin de l'année n,

Vu le projet de compte administratif de l'exercice 2024 présenté en séance pour le budget principal,

Vu l'avis favorable du bureau syndical élargi à la commission finances réuni en séance le 26 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé sur le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024,

Ayant constaté la concordance des écritures comptables du compte administratif de l'exercice 2024 du Syndicat Mixte du PNRM pour le budget principal avec le compte de gestion 2024 tenu par le comptable public de la CACEM, comptable assignataire du Syndicat Mixte du PNRM,

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN – 2<sup>ème</sup> Vice-Président, le Président de séance s'étant retiré conformément à la loi,

A la majorité des voix des membres présents et représentés moins 1 abstention,

**Le comité syndical,**

**Article 1**

Adopte le compte administratif pour l'exercice 2024 du budget principal du Syndicat Mixte du PNRM.

**Article 2**

Constate que le compte administratif 2024 du budget principal est en accord avec le compte de gestion 2024 relatif aux résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

**Article 3**

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessous :

**RESULTATS CA 2024 - BUDGET PRINCIPAL 2024**

Section	Résultats Budget Principal - Exercice 2024						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2024	Résultat de clôture 2023	Résultat de clôture 2024
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	12 253 556,90 €	8 920 079,59 €	12 253 556,90 €	5 231 366,90 €	-3 688 712,69 €	-941 864,31 €	-4 630 577,00 €
Investissement	5 659 125,00 €	667 700,25 €	5 659 125,00 €	1 006 980,31 €	339 280,06 €	3 193 695,85 €	3 532 975,91 €
Total cumulé	17 912 681,90 €	9 587 779,84 €	17 912 681,90 €	6 238 347,21 €	-3 349 432,63 €	2 251 831,54 €	-1 097 601,09 €

**Article 4**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le mercredi 18 juin 2025

Le Président,  
**Félix ISMAIN**

